

LA CUISINE AU XIX^e SIÈCLE

La révolution française a engendré en France de fortes mutations politiques, économiques et culturelles dès la fin du XVIII^e siècle. La révolution agricole et la mécanisation prennent leur essor, l'industrie se développe et la classe bourgeoise émerge. Dès lors, la cuisine et les arts de la table deviennent un signe d'appartenance sociale essentiel. Il est donc possible de distinguer au XIX^e siècle deux types de cuisines : la cuisine bourgeoise et la cuisine paysanne.

Le succès des restaurants n'est pas sans lien avec l'avènement d'une littérature gastronomique diffusant les formes et le fond de la haute cuisine, contribuant à son rayonnement dans le monde.

LA CUISINE BOURGEOISE :

Sous l'influence de Carême, roi des cuisiniers, cette cuisine luxueuse, fastueuse et décorative utilise et combine des produits rares et chers (foie gras, truffes, asperges, filet de bœuf, faisan, bécasse, langouste...). Pour les repas, des pièces spacieuses avec une décoration soignée, beau lustre et table d'acajou.

Le repas bourgeois est synonyme d'abondance, de multiplicité et de diversité des mets fondements de la tradition culinaire française.

RECETTE DES POMMES DE TERRE FARCIES

Préparez votre farce :

Mélangez la chair à saucisse, l'oignon pelé et coupé en morceaux, le persil lavé et séché la gousse d'ail épluchée, le sel et le poivre, mixez le tout pas trop finement.

Epluchez les pommes de terre et lavez les.
Évidez les à l'aide d'une cuillère parisienne.
Gardez bien la chair des pommes de terre.

Dans une grosse cocotte en fonte, faites chauffer le beurre et faites y dorer la chair évidée des pommes de terre. Quand elle est dorée, mettez-la dans un plat allant au four et remplacez-la par les pommes de terre que vous faites dorer sur toute les faces.
Déposez-les ensuite sur le lit de chair de pomme de terre et remplissez l'intérieur avec toute la farce.

Arrosez le tout avec les 400ml de bouillon de volaille (tout dépend de la forme de votre plat, les pommes de terre doivent être à moitié immergées.)

Couvrez hermétiquement avec du papier aluminium ou du papier cuisson, enfournez dans un four préchauffé à 180° pour 1 heure à 1 heure 15 mn de cuisson suivant la taille des pommes de terre.

LA CUISINE PAYSANNE :

Pour les masses populaires, les céréales et notamment le pain, les pommes de terre sont encore la base de l'alimentation.

Le pain est sacré, la soupe est consommée à tous les repas, sauf au goûter, la pomme de terre est un légume de saveur, le vin une boisson très recherchée, la viande de boucherie un luxe quasi inaccessible, le gâteau, le seul et vrai dessert.

Devenir servante au XIX^e siècle est synonyme « d'entrer en condition » c'est-à-dire d'accéder à un certain statut social et d'avoir de meilleures conditions de vie.

Les domestiques ne mangent pas dans la même pièce que les maîtres bourgeois et ne bénéficient pas non plus de la même nourriture, leur service de table est sommaire.

La population paysanne a souvent faim, même au XIX^e siècle et vit souvent de tragiques périodes de disette. Son alimentation est saisonnière et fortement déséquilibrée, en relation étroite avec le succès des récoltes.

INGRÉDIENTS pour 5/6 personnes :

- 600 g de chair à saucisse • 1 oignon
- 1 bouquet de persil • 1 gousse d'ail
- 6 belles pommes de terre • 40 g de beurre
- 400 ml de bouillon de volailles
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- Sel et poivre





L'AGRICULTURE À FAVEROLLES SUR CHER AU XIX^{ÈME} SIÈCLE

Bougre d'ânesse, eh oui, Nathalie s'était endormie comme une marmotte et les 40 moutons qu'elle gardait ont échappé à sa vigilance.

Elle risquait de ne pas toucher ses 0.60f de la journée. Peut-être avait-elle forcé sur la bouteille.

En effet, au XIX^{ème} siècle, on surveillait les moutons (plus de 500 certaines années) et l'on taxait les propriétaires de chiens selon leur usage, garde, chasse ou agrément.

L'agriculture à FAVEROLLES SUR CHER comme dans tout le pays tenait une place prépondérante et faisait l'objet de données statistiques annuelles.

Pensez, en 1862, il y avait 168 exploitations agricoles répertoriées sur notre commune. La plupart avait une surface inférieure à 5 hectares.

Je vous propose donc de visionner les données recueillies et vous laisse réfléchir à cette autre époque où l'on travaillait 15 heures par jour, où l'on mangeait des panais, navets et choux plus que de la viande.

TABLEAU 1 : LES PRINCIPALES PRODUCTIONS AGRICOLES AU XIX^{ÈME} SIÈCLE À FAVEROLLES SUR CHER

Le froment (blé tendre) et l'avoine étaient les principales cultures céréalières de la région. Les rendements étaient alors exprimés en hectolitres de grains et la paille en quintaux.

	1852
	Surface en ha
Froment y compris épeautre	200
Méteil (mélange de seigle et de froment)	50
Seigle	12
Avoine	266
Pommes de terre	3
Prés naturels	60

* 1 franc a une valeur comprise entre 2,07 et 2,37 €

TABLEAU 2 : LES VIGNES À FAVEROLLES SUR CHER AU XIX^{ÈME} SIÈCLE

La vigne tenait bien évidemment sa place jusqu'à l'arrivée du phylloxera, maladie provoquée par un puceron venu des Etats Unis.

	1852	1853	1855	1857	1858	1859	1860	1862
Superficie en ha	150	150	150	184	200	205	205	180
Moyenne par hectare en hl	15	20	22	30	30	15	30	15
Valeur en francs par hectolitre *		20	40	40	25	26	35	45

* 1 franc a une valeur comprise entre 2,07 et 2,37 €



TABLEAU 3 : LES ANIMAUX À FAVEROLLES SUR CHER AU XIX^{ÈME} SIÈCLE

Veaux, vaches, cochons et moutons étaient présents dans toutes les fermes ainsi que les chevaux de traits pour le travail du sol.

	1852		1862		
	Nombre	Valeur	Nombre	Production	Valeur
Chevaux	37	350	51		600
Mules		300	6		
Anes		80	15		50
Taureaux	16	120	11		200
Vaches	124	80	83		140
Veaux			59		28 à 30
Béliers		14	4		60
Moutons	500	10	200		12
Brebis	200	6	230		6
Agneaux	100	6			2
Porcs	41	40	93		40
Chèvres	17	8	5		6
Abeilles	90			0,5 kg	0,75 f/kg
Canards			80		1,5
Poules et poulets			130		1,5 à 1,75
Pigeons			30		0,75

* 1 franc a une valeur comprise entre 2,07 et 2,37 €

L'Agriculture au XIX^{ème} siècle

TABEAU 4 : LES CULTURES POTAGÈRES ET MARAÎCHÈRES

Un unique recensement en 1862 des cultures maraîchères où les légumineuses (pois, haricots) avaient leur importance.

	1862
	Surface en ha
Haricots frais	2,15
Haricots secs	2,25
Pois frais	2,75
Pois secs	1,26
Choux	4,5
Carottes, navets et panais	3,25
Citrouilles et courges	1
Melons et pastèques	6,76
Asperges	9,9
Artichauts	7,92
Salades	1,75

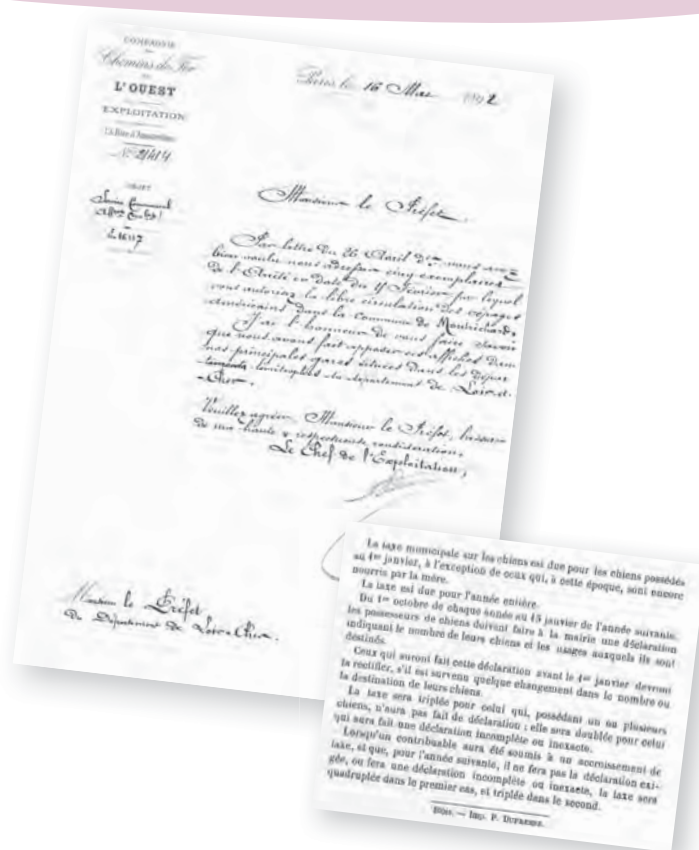
TABEAU 5 : LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

À FAVEROLLES SUR CHER

Quelques chiffres où l'on s'aperçoit qu'un enfant était un ouvrier au XIX^{ème} siècle et qu'un serrurier avait un meilleur salaire qu'un maçon.

	1857	1858	1859	1860	1862
Propriétaire aidé d'un régisseur					1
Propriétaire ne cultivant que leurs terres					12
Propriétaire cultivant comme fermier					5
Propriétaire cultivant comme journalier					191
Fermier non propriétaire					5
Journalier non propriétaire					191
Exploitation de moins de 5 ha					150
Exploitation de 5 à 10 ha					6
Exploitation de 10 à 20 ha					9
Exploitation de 20 à 30 ha					1
Exploitation de 30 à 40 ha					1
Exploitation de 40 à 50 ha					1
Salaire d'un journalier homme nourri					1,50 à 2,00f
Salaire d'un journalier homme non nourri	1,25 à 2,00f	2,00f	2,00f	2,00 à 3,00f	2,50 à 3,00f
Salaire d'un journalier femme nourrie					1,00 à 1,25f
Salaire d'un journalier femme non nourrie					1,50 à 2,00f
Salaire d'un journalier enfant nourri					0,60 à 0,75f
Salaire d'un journalier enfant non nourri					1,00 à 1,25f
Journée de maçon	2,50f	3,00f	3,00f	3,25f	
Journée de charpentier	2,50f	3,00f	3,00f	3,50f	
Journée de menuisier	3,00f	3,00f	3,00f	3,50f	
Journée de serrurier	4,00f	4,00f	4,00f	4,00f	
Journée de forgeron, maréchal ou charron	3,00f	3,00f	3,00f	3,50f	
Charrues					22
Herses					15

* 1 franc a une valeur comprise entre 2,07 et 2,37 €



POMPES FUNEBRES - MARBRERIE - CAVEAUX

CHAMBRE FUNERAIRE

Entreprise familiale à votre service -- 20 ans d'expérience

**MARTEAU - BROCHERIOU
MONTRICHARD**

02 54 32 11 18

24h/24



- Carrosserie peinture auto/moto
- Décoration tous supports
 - Travail des métaux
- Soudure aluminium / inox

3, Beaune Village - 41400 Chissay en Touraine **02.54.75.44.51**

ligérienne
granulats



SABLES et GRAVIERS ALLUVIONNAIRES
MATÉRIAUX CALCAIRES et FALUNS
Vente aux particuliers et entreprises
Livraisons toutes quantités
Siège Social : « La Ballastière »
37700 SAINT-PIERRE DES CORPS
Tél. 02 47 32 23 41 - Fax 02 47 44 67 98

**Charles DUVIGNEAU
OPTICIEN**

6, Rue Nationale 41400 MONTRICHARD
Tél: 02.54.32.90.41 Fax: 02.54.32.90.42

**Passion
Coiffure**

3 Rond point Montparnasse
41400 FAVEROLLES/CHER
TÉL : 02 54 71 41 07
DU MARDI AU SAMEDI 9H/18H SANS INTERRUPTION

REVÈTEMENT SOLS ET MURS - STAFF
PEINTURE DÉCORATIVE - RAVALEMENT

HALL D'EXPO

PERRET
Entreprise Générale de Peinture
Depuis 1981

6 rue des Fauvettes ZA - 41400 MONTRICHARD
02 54 32 01 68 / 06 07 46 23 93
www.perret-peintures.com

CONSTRUCTION DE PISCINE | DÉPANNAGE - ENTRETIEN - PRODUITS
(BÉTON - BOIS) - SPA - HAMMAM | MATÉRIEL - ACCESSOIRES - MOBILIER

8 RUE DU BOUT DU PONT - 41 400 FAVEROLLES SUR CHER
02 54 32 56 95 - 06 08 24 43 62 - www.piscineeg41.fr

ADIEU

MADAME ALICE PHILIPPE

Dans la nuit du 23 au 24 octobre, Madame Philippe nous a quittés pour rejoindre les étoiles.

Nous n'oublierons pas cette « petite Grande Dame » qui nous accueillait toujours avec beaucoup de gentillesse.

Le 11 août, au cours de la petite fête organisée par l'EPAHD de Montrichard, à l'occasion de ses 100 ANS, ses enfants ont rappelé les moments importants de sa vie.

Alice ROURE, naît le 10 août 1915 à Ermont, (anciennement Seine et Oise, devenu Val d'Oise).

Après le passage à l'école communale où elle obtient son certificat d'études primaires, elle devient apprentie couturière. Elle joue au basket-ball dans un club local et à 17 ans, elle rencontre Gilbert PHILIPPE, qui habite St Gratien et qui, lui, joue au football. C'est ainsi qu'elle devient Madame Alice PHILIPPE ; le mariage a lieu à la mairie d'Ermont le 5 janvier 1935.

Quatre années plus tard, le 16 janvier 1939, naît un garçon, Michel, qui n'aura pas vu son papa très longtemps puisqu'en septembre de la même année, Gilbert est mobilisé pour faire son devoir de soldat, il n'en reviendra, après sa captivité, qu'en avril 1945.

Au début de cette période, Alice et son enfant vont tenter, avec sa sœur qui elle aussi a un enfant, de fuir l'occupant et c'est l'exode d'Ermont à Paris à pied, avec landaus et maigres bagages, pour gagner la gare du Nord et tenter de trouver un train qui les conduira en « zone libre ». La première destination sera Saumur mais au dernier moment, ce sera Bordeaux. Une petite nièce qui était également du voyage et étant gravement malade et contagieuse (la tuberculose) oblige l'éloignement des bambins et c'est à St Céré, dans le Lot, que le séjour va se poursuivre pendant un mois et demi avant le retour à Ermont, tout le pays étant devenu « zone occupée ».

Là, ce sont des moments d'angoisse avec les bombardements, les attaques aériennes et la marmite à faire bouillir. Alice exerce son métier de couturière et livre son travail à la maison de couture qui l'emploie, à Paris, rue Caumartin, chaque semaine.

Enfin, en 1944 le débarquement des alliés se fait sur les plages de Normandie et ce n'est qu'en avril 1945 que Gilbert retrouve sa famille et connaît enfin son fils qui n'avait que 8 mois à son départ. En avril 1946, Alice met au monde une petite fille, Françoise, puis en avril 1950, une seconde, Nicole.

Abandonnant la couture, Alice devient employée de commerce dans une « laiterie moderne » tout d'abord, puis dans une des premières « petite surface » et enfin dans une « grande surface » où elle est responsable du rayon crèmerie. Pendant les congés payés, toute la petite famille vient passer ses vacances chez une ancienne voisine qui habitait Ermont, Madame Tartary qui était revenue dans sa maison familiale à Faverolles, route de St Aignan, à côté d'un marchand de chevaux, Mr Houette.



C'est ainsi que, trouvant la région très agréable et les enfants ayant fait leur vie de leur côté, ils décident d'acquiescer un terrain sur la commune de Faverolles et d'y faire construire leur pavillon qui se trouve au 12 route de Cigogne. A la retraite de Gilbert, ils emménagent en août 1975. Ils sont en plein milieu des vignes, seuls dans les champs ; puis un second pavillon se construit au-dessus de chez eux, puis un autre et encore un autre et maintenant la rue de Cigogne est une petite zone pavillonnaire avec route goudronnée, éclairage public, tout à l'égoût, etc...

Gilbert fait du potager avec tous les légumes courants et Alice s'occupe de l'aménagement du pavillon, la couture fait des merveilles. Gilbert étant un grand fumeur, c'est le cancer qui l'emporte le 31 mars 1990, laissant Alice seule à la maison. La vie change et Alice fait face à la situation du mieux qu'elle peut, avec la présence, pendant les congés, de ses enfants et petits enfants qui viennent passer quelques jours avec elle. C'est en janvier 2015 que, ne pouvant plus rester seule chez elle, elle intègre l'EHPAD à Montrichard où elle a terminé sa vie entourée de toute la gentillesse qu'elle mérite.



L'AUDRONNIÈRE

Elus locaux, partenaires institutionnels et associatifs, administrateurs, représentants de l'Etat, représentants de l'Agence Régionale de Santé, des jeunes accueillis et leur famille, et l'ensemble des personnels de l'établissement, se sont donnés rendez-vous pour inaugurer deux nouvelles unités d'hébergement ce vendredi 25 septembre 2015, après de longs mois de travaux et d'attente.

L'ITEP de l'Audronnière, Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, géré par l'Union Mutualiste d'Initiative Santé, se dote ainsi d'un nouvel équipement totalement dédié à l'hébergement des enfants et adolescents en remplacement des anciens locaux sur le château et en centre-ville de Montrichard.

L'établissement l'Audronnière accueille actuellement 65 jeunes garçons et filles, âgés de 6 à 18 ans et originaires du département. Ces jeunes dont les capacités intellectuelles sont préservées présentent des difficultés psychologiques, qui se manifestent notamment par des comportements troublés. Ces jeunes ont connu des parcours chaotiques, souvent jalonnés d'échecs et de ruptures. Notre enjeu est de leur permettre de reprendre confiance en leurs capacités, de les réconcilier avec l'école et les apprentissages, de favoriser des relations plus apaisées avec leur environnement (familiale, social).



L'ITEP, ce sont également près de 50 salariés tout secteur confondu (thérapeutes, éducateurs, personnels administratifs et de direction, chauffeurs, cuisinier, maitresses de maison et personnels d'entretien, surveillants de nuit) qui accompagnent dans une loge de clinique institutionnelle enfants et adolescents selon leur projet (en internat, en externat et à domicile). C'est également une unité d'enseignement, communément appelée « école de l'Audronnière », pilotée par une coordonnatrice pédagogique et 4 enseignantes spécialisées.



Aujourd'hui, l'Audronnière évolue avec son temps. Sous l'impulsion de son directeur Stéphane Ragueneau, l'ITEP et l'ensemble du personnel se sont engagés dans une nouvelle voie ouverte il y a quatre ans. Ces nouvelles unités d'hébergement de 10 lits chacune, capables d'accueillir des jeunes en mixité, vont considérablement améliorer la qualité de vie et d'accueil des usagers, en proposant des espaces collectifs chaleureux et colorés et des espaces de replis pour pouvoir s'isoler et permettre une certaine intimité.

L'internat d'aujourd'hui est pensé comme un outil éducatif et de soin en réponse à des besoins qui évoluent. ça n'est plus un passage obligé pour l'enfant, dont le point d'ancrage fort reste la famille. C'est ainsi que l'internat a été pensé et imaginé par les professionnels de l'ITEP en lien avec l'architecte en charge des travaux, Yves Toulet.

Ces bâtiments proposent des espaces modulables pour s'adapter à la problématique des enfants. Ces « maisons » sont à leur



échelle et suffisamment grandes pour accueillir leur trop plein d'énergie et leur comportement parfois troublé. Une entrée-accueil aux couleurs vives avec un petit bureau pour parler avec l'éducateur, téléphoner à ses parents si besoin. Une répartition des espaces collectifs en étoile à partir de la cuisine pour pouvoir observer ce qui se passe et en même temps être tranquille. La cuisine a été pensée comme un lieu éducatif, d'apprentissages et d'échanges, où éducateurs, maitresses de maison et jeunes peuvent cuisiner à plusieurs et préparer les repas pour le reste du groupe. Un espace lingerie permet aux jeunes les plus autonomes de se prendre en charge, et d'appréhender déjà leur future vie d'adulte. Les deux bâtiments disposent chacun de 6 chambres qui peuvent être collectives ou individuelles en fonction des besoins des jeunes de leur âge, de leur besoin de réassurance, et leur maturité. Du hall d'accueil à la cuisine, des chambres à la lingerie, les espaces reposent sur une conception où chacun participe à l'éducation et aux soins des jeunes. Chaque bâtiment est pensé pour le travail des professionnels de jour comme de nuit, l'été comme l'hiver, inté-



grant des logiques d'économie d'énergie et de développement durable, d'accueil de tous, quel que soit son niveau de mobilité et d'autonomie. Le challenge des professionnels est maintenant d'inventer de nouvelles pratiques éducatives vivantes, en adéquation avec ces espaces de vie, et dépasser ainsi la théorie qui en a permis la conception.

Dans un futur proche, le domaine de L'Audronnière verra, nous l'espérons l'implantation d'un centre équestre à proximité des nouvelles unités. Ce projet, impulsé par un couple d'entrepreneurs est en cours et permettra un nouveau support d'activité et d'expérimentation pour les jeunes, mais aussi pour la population locale, à la recherche d'activités équestres.

L'ITEP envisage également de réhabiliter sa salle polyvalente, pour accueillir activités culturelles et manifestations festives.

La vocation de l'ITEP est bien d'être un espace de transition ouvert sur son environnement, sur la vie locale et sur le monde associatif, bref faire entrer l'extérieur à l'intérieur, pour multiplier les supports d'expérimentation et d'apprentissage pour les jeunes accueillis.

**Directeur adjoint,
Cyril CARRE**



LA MAISON DU PAIN D'ÉPICES

La Maison du pain d'épices s'est installée à Faverolles sur cher en 2011 suite au rachat d'une entreprise artisanale créée en 2000 en Loir-et-Cher.

Une équipe restreinte de 4 personnes fabrique :

- pain d'épices artisanal pur miel,
- mais aussi des nonettes,
- de la chapelure de pain d'épices,
- des marmelades au pain d'épices...

Le pain d'épices peut être fabriqué soit avec de la farine de froment soit avec de la farine de seigle.

Il ne contient ni conservateur ni oeuf. Le miel « toutes fleurs » utilisé provient de la région centre.

La pâte mère est obtenue en mélangeant le miel, la farine et les épices. On peut y ajouter des fruits. Répartie dans des moules elle cuit à four modéré et lentement. Une nuit est nécessaire pour permettre le refroidissement sur des grilles.

Une fabrication à la commande, deux jours par semaine, permet de préserver le moelleux. Des ingrédients de qualité sont utilisés afin d'adapter les recettes en fonction des envies et des attentes des clients.

35 000 pains d'épices sont fabriqués chaque année, de 500 à 700 par semaine en période normale et de 3000 à 3500 en période de fêtes (Pâques et Noël)

Une spécialité de la Maison de pain d'épices est la chapelure de pain d'épices. Elle est obtenue en recuisant le pain d'épices afin de l'assécher au maximum, puis un broyage et un tamisage permettront la conservation d'une fine poudre que l'on pourra utiliser dans différentes recettes, telles que : crumble de pêches au pain d'épices, gratinée d'endives au pain d'épices, etc... que vous pourrez retrouver sur le site :

<http://www.lamaisondupaindepices.fr>



► C'EST QUOI LE PAIN D'ÉPICES ?

Le pain d'épices (ou pain d'épice) est un gâteau au miel aromatisé avec diverses épices.

Il est apparu au Moyen Age en Chine puis en Europe.

Le pain d'épices tire ses origines de l'Antiquité gréco-romaine.



OUVERTURE

- L'atelier est ouvert les **mercredi, jeudi et vendredi** de chaque semaine, de **10h30 à 18 heures**.
Il peut également accueillir des **visites d'un maximum de 15 personnes sur rendez-vous**.
- En dehors des heures d'ouverture, les produits sont distribués auprès des comités d'entreprises, des grandes surfaces, des épicerie fines, des restaurateurs.

L'ASSOCIATION

« 1, 2, 3, BOUGE »

Une année de plus s'est écoulée, et depuis le mois de septembre de nouveaux petits bambins sont arrivés, remplaçant ainsi de tous jeunes écoliers !

Notre association « 1, 2, 3, bouge » est donc riche d'un panel d'enfants d'âges différents, qui apprennent à vivre ensemble, partager, et participent à diverses activités, pour le bien de leur épanouissement.

Nous avons ainsi fait de nombreux pique-nique, visité le zoo de Beauval, la ferme pédagogique de Beaumont Village, organisé la fête d'Halloween, un spectacle de Noël, la visite de la maison de retraite « Les Cèdres » de St Georges sur Cher (pour le plus grand plaisir de nos anciens et de nos loulous),...

**NOUS VOUS
SOUHAITONS TOUS
NOS VŒUX
POUR CETTE
NOUVELLE ANNÉE.**



POUR L'ANNÉE 2015

Le Ministère de la Culture & de la Communication a placé les Journées européennes du Patrimoine sous l'intitulé :

«LE PATRIMOINE DU XXI^{ème} SIÈCLE»
UNE HISTOIRE D'AVENIR

Il était bien difficile de faire une exposition qui corresponde au thème proposé par le Ministère de la Culture. Aussi, les visiteurs ont pu découvrir, au fil de leur visite, différents livres anciens, objets du culte et vêtements sacerdotaux que les générations précédentes nous ont laissés.

Avant le XXI^{ème} siècle, le style architectural des églises s'illustre en plusieurs périodes successives. Voici les principaux : l'art roman, l'art gothique, l'architecture néo-grec (ou renaissance), le baroque et l'architecture contemporaine, pour ne parler que des plus connus.

L'ART ROMAN

L'architecture romane provient de l'architecture carolingienne. Les églises romanes ont été construites de la fin du XI^{ème} siècle au XII^{ème} siècle. Elles ont des murs épais et de petites baies conçues pour être couvertes de fresques, ainsi que des voûtes et des arcs en plein cintre. Les colonnes qui supportent les arcs sont, le plus souvent, cylindriques. Son aspect est souvent massif.

L'ART GOTHIQUE

L'art gothique est un style qui se développe depuis la fin du XII^{ème} siècle jusqu'au XV^{ème} siècle. Il apparaît en Ile-de-France et en Haute Picardie sous la dénomination « **Opus Francigenum** » signifiant œuvre française. Il se diffuse rapidement au nord de la Loire, puis au sud de la Loire et en Europe.

Il est caractérisé par de hautes et grandes baies en arc brisé, des vitraux très colorés, des voûtes en ogives, et il y a beaucoup d'arcs-boutants pour faire face à la poussée des murs. L'esthétique gothique reste très présente dans l'architecture française jusqu'au début du XX^{ème} siècle. On utilise des gargouilles, monstres difformes censés éloigner le diable !

L'ARCHITECTURE NEO-GREC OU RENAISSANCE

C'est un style d'architecture qui se développe à la fin du XVIII^{ème} siècle. Il est marqué par le goût de la société pour l'antique. Sa principale caractéristique est la rangée de colonnes à l'entrée et son dôme. Peu d'églises, en France, ont été construites dans ce style. La Renaissance a rejeté le style gothique qui paraissait archaïque, et elle a voulu revenir au style de l'antiquité d'où les façades avec leurs pilastres, leurs frontons ou bien leurs colonnades. Les églises sont fréquemment couvertes d'une coupole, image de la sphère céleste, forme parfaite qui évoque Dieu.

LE BAROQUE

Le baroque se développe dans la seconde moitié du XVII^{ème} siècle, en Italie, et se propage rapidement. C'est un style d'architecture reprenant l'esthétique de la Renaissance mais de manière assez différente.

Tout est magnifique, grand, très coloré. Il y a beaucoup de dorures, des jeux d'ombres et de lumières.

L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

C'est un style d'architecture où l'esprit créatif est au rendez-vous. Il n'y a pas de contraintes de style. Toutes sortes de matériaux sont utilisés. On qualifie de contemporaines, les églises bâties, en France, à partir des années 1920. Les architectes proposent des innovations tout en veillant au respect des normes liturgiques.

A partir des années 1950, à la suite des destructions de la seconde guerre mondiale, plus importantes, la reconstruction d'édifices va accompagner le mouvement liturgique qui précède le Concile Vatican II, et introduire bon nombre d'innovations, notamment en France.

Dans les années 1960, les églises contemporaines correspondent, d'une part à la reconquête catholique des quartiers et des banlieues, d'autre part, à la fin des reconstructions.

Elles possèdent des signatures architecturales : Le Corbusier, Claude Parent, Paul Tournon. Elles abandonnent, le plus souvent, la forme de croix romaine (nef et transept). Le siège du diocèse d'Evry-Corbeil (91) est la seule cathédrale à avoir été consacrée en France au XX^{ème} siècle.

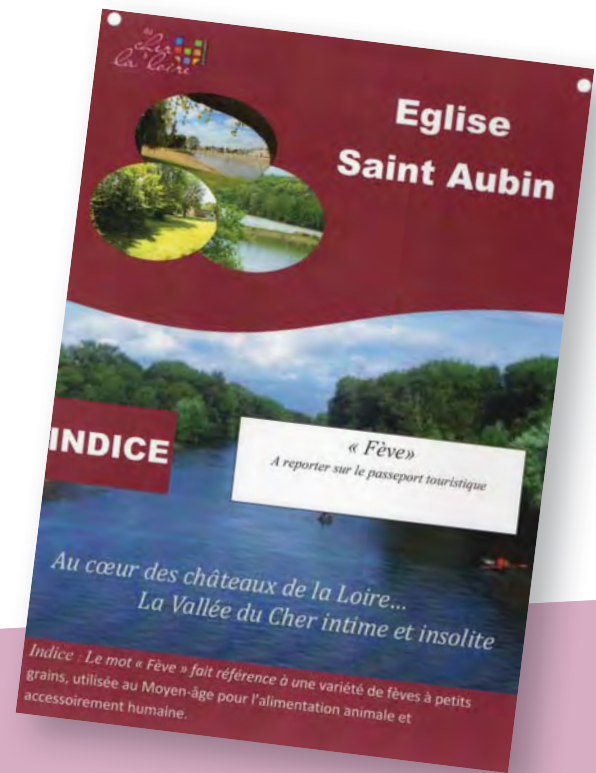
LA FRANCE COMPTE 45 000 ÉGLISES ET DE NOMBREUX ÉDIFICES RELIGIEUX QU'IL EST DIFFICILE, POUR CERTAINES COMMUNES, DE SAUVEGARDER.

► ATTENTION !

Lorsque l'on essaie d'identifier un style, on peut rencontrer certaines difficultés.

Parfois, un édifice a mis longtemps à être construit, ou a été construit entre 2 périodes. Il peut y avoir 2 styles mélangés (en bas du roman et, dans les hauteurs, du gothique).

Un édifice peut, aussi, avoir reçu des ajouts par la suite ou avoir été réparé (on peut voir du roman, par exemple, une nef ou des baies gothiques). De plus, durant la Renaissance, on a gardé le style gothique mais en relevant les flèches. Elles ont été remplacées par des tours à petit dôme.



« LE PASSEPORT TOURISTIQUE »

Cette année, l'Office de Tourisme avait mis en place un rallye touristique. Chaque visiteur était muni d'un « passeport touristique » où étaient indiqués les lieux à visiter dans les différentes communes du canton de Montrichard, et de répondre correctement en ayant, au préalable, trouvé l'indice qui se trouvait sur le lieu de la visite, et de le noter sur ce passeport.

Pour l'église de Faverolles, l'indice était le mot « Fève ».

Le mot fève fait référence à une variété de fèves de petits grains, utilisées au Moyen Âge pour l'alimentation animale et accessoirement humaine.

L'étymologie du nom de Faverolles vient de « Fèverolles » et signifie « champ de fèves » comme nous le rappelle notre historienne Jacqueline Suraud dans son livre.

Certains visiteurs ayant très bien répondu, on eu droit à des places de cinéma gratuites ou à une bouteille de vin.

Ce rallye a permis aux visiteurs qui ne connaissaient pas le bourg de Faverolles, de le découvrir et d'être très étonnés de son magnifique fleurissement, de ce lieu charmant et paisible.

Le livre d'or témoigne, encore cette année, de très gentils messages de ces gens de passage, et je les remercie.

JE REMERCIE MONSIEUR BERNARD GIRAULT ET SES CONSEILLERS DE ME LAISSER LE PLAISIR DE FAIRE DÉCOUVRIR ET MONTRER NOTRE PATRIMOINE.
JE REMERCIE, ÉGALEMENT, LE PERSONNEL ET LES BÉNÉVOLES POUR LEUR AIDE.

Danielle GOBLET
Sacristine de l'église Saint Aubin



CLASSE DE NEIGE À LA BOURBOULE

LA DORDOGNE



La Dordogne est née de deux sources : la Dore et la Dogne, ce qui a formé la Dordogne. Elle fait 500 Km et a le record de la plus longue rivière de France.

La Bourboule est une ville chaleureuse. Il y a des boutiques et une église construite il y a 150 ans.

C'est le plus haut bâtiment de la ville. On y trouve de nombreux hôtels, un casino et des thermes où les curistes viennent soigner leurs rhumatismes, leur asthme et leur eczéma.

Nous sommes allés au Mont-Dore. Nous avons bu l'eau ferrugineuse (elle a un goût de sang) de la source Félix qui a une température de 12°C. La source de CROIZAT jaillit de la roche à 38°C. On peut s'y baigner même en hiver !



Le Petit Faverollais - 2016

LE CENTRE DES ROITELETS



Le centre nous a bien accueillis.

Le réfectoire : Le petit déjeuner était bien garni (chocolats chauds, lait froid ou chaud, jus d'orange, pain, beurre, confiture, céréales et pâte à tartiner aux noisettes). Les repas en général étaient bons. Nos cantinières étaient très gentilles.

Les chambres : Les chambres étaient jolies. Elles avaient toutes des lits superposés. Elles étaient confortables. Aussi c'était bien car il y avait un lavabo dans chaque chambre. Il y avait des chambres de 3 places (pour les accompagnateurs) de 4, 5 et une de 6 places. La vue des chambres était magnifique.

La salle de regroupement : Cette salle nous servait à nous regrouper quand on partait faire du ski ou pour aller se balader. Dans la salle il y avait 2 babyfoots. Les veillées et la boum ont eu lieu également dans cette salle.

LES JOURNÉES DE SKI

Lundi, nous avons appris à mettre nos skis.





Les températures étaient comprises entre -7°C et -9°C par jour mais à cause du vent glacial on se serait crus en Sibérie. Il n'y avait pas de soleil. Dans la semaine, il est tombé entre 30 et 60 cm de neige.

Les axes routiers étaient bien déblayés, nous n'avons pas eu de soucis sur les routes grâce à la pouzzolane (roche volcanique légère et poreuse) qui remplace le sable ou le sel.

Pour les pistes, les niveaux allaient des pistes vertes aux pistes noires.

Pour les débutants, ils commençaient à skier sur les pistes vertes.

Pour ceux qui passaient la 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} étoile les pistes étaient vertes, bleues ou rouges. Quand on descendait des pistes il y avait des panneaux au-dessus qui marquaient la couleur et le numéro pour savoir où la piste était finie.

Le ski c'est facile : il suffit de garder ses skis parallèles et de se laisser glisser. Pour s'arrêter, on fait du chasse-neige. Nous avons fait des exercices pour apprendre à faire le canard, le chasse-neige et l'escalier. Nous avons pris le tire-fesse et le télésiège.

La semaine a été très courte mais on s'est bien amusé.

Le seul inconvénient, c'est qu'il faut mettre des chaussures de ski qui font mal aux chevilles !



LA LUGE

C'est bien quand ça va très vite mais pas trop quand on doit remonter la luge tout en haut de la pente. Nous aimions la vitesse mais nous avions froid !!!

Il y avait des luges à une, deux, trois et même à quatre places (pour les petits gabarits). La luge avait des freins pour s'arrêter et pour se diriger.





LE MUSÉE DE TOINETTE CHAUMARD

Le musée raconte la vie de la famille de Toinette au XIX^{ème} siècle. Quand nous sommes entrés dans la salle, nous avons eu la sensation de revenir à l'époque des temps anciens. On voyait des animaux de la ferme. Devant nous il y avait une pièce qui servait de chambre, de cuisine et de salle à manger.

Puis nous sommes entrés dans une autre pièce où il y avait une maquette d'un petit village éclairé. Pendant l'hiver, dans une petite maison à l'écart du village, les gens se regroupaient pour s'amuser entre amis. Les hommes jouaient aux cartes et les femmes tricotaient tout en écoutant l'homme qui racontait des légendes.

Dans la pièce du notaire, sur son bureau se trouvait un livre dont les pages bougeaient toutes seules ainsi que la porte de l'armoire comme si la pièce était toujours habitée.

LES OUTILS DES TEMPS ANCIENS

Dans la salle d'exposition, étaient présentés quelques outils d'autrefois : le peigne à myrtilles qui servait à cueillir beaucoup de baies, la pioche à gentianes qui permettait de récolter les racines de cette plante dont on se servait pour faire de l'alcool et un médicament, la lessiveuse, un ustensile que l'on utilisait autrefois pour laver le linge. Le passe-partout était une grande scie que l'on utilisait à deux pour débiter des planches.

LES VOLCANS

Mercredi matin, David est venu pour faire des expériences sur les volcans. Il nous a appris à faire la différence entre un dôme et un cône. Un cône éjecte de la lave liquide et un dôme expulse de la lave pâteuse. On a découvert que certains lacs sont appelés des Maars : du magma rencontre une nappe phréatique, l'eau se transforme en vapeur. A force de s'accumuler la vapeur sort brutalement, la grotte s'effondre et l'eau remplit le trou.

L'animateur nous a également montré des expériences expliquant les éruptions volcaniques à l'aide de maquettes.

Jeudi soir, nous avons visionné un diaporama, nous avons vu les plaques tectoniques et des volcans du monde entier. Certains volcans ont des lacs acides de couleur telle que le vert, le rouge ou le bleu. Les principaux pays qui ont des volcans sont le Costa Rica, l'Islande et Hawaï.



Quelques réactions :

« • La classe de neige est l'une de mes meilleures sorties de l'école...

• La classe de neige c'est trop bien, il faisait très froid mais j'ai bien aimé...

• J'ai adoré ce séjour. Les paysages étaient jolis : vraiment à refaire avec plaisir...

• J'ai aimé la classe de neige, le ski, les veillées, les repas et aussi la luge. Les chambres étaient confortables, on s'est bien amusé. Ça a été dur de partir le vendredi... »

Les CM2 de l'école de Faveroles sur Cher

LES SORTIES CULTURELLES

Les classes de GS – CP de Mme Pajot et CP – CE1 de Mme Sédilleau ont participé à deux sorties culturelles. Les enfants ont eu le plaisir d'assister à un **concert de musique classique « Le rêve d'Ariane »**, un quatuor à cordes, à l'**Opéra de Tours**. Puis une sortie à la **Fondation du Doute** ainsi qu'au **Muséum d'histoire naturelle de Blois**, où les enfants ont pu observer des œuvres et compositions d'artistes contemporains, et travailler autour de la faune et la flore de nos régions.



▲
SORTIE AU MUSÉUM
D'HISTOIRE NATURELLE
DE BLOIS



◀ SORTIE À LA
FONDATION DU DOUTE

▼
CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE
« LE RÊVE D'ARIANE »



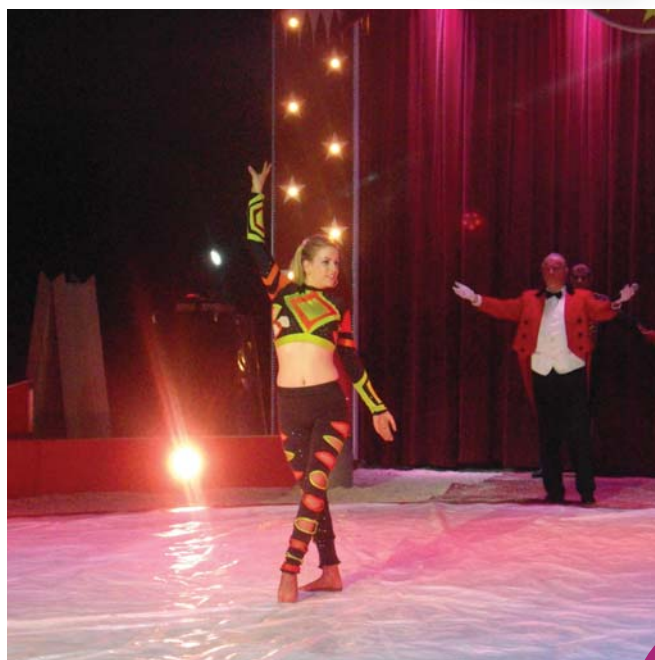


LES SORTIES CULTURELLES (SUITE)

LE PLANÉTARIUM

Les CE2-CM1-CM2 ont eu la chance de découvrir les planètes du système solaire et les étoiles confortablement installés dans le gymnase de l'école grâce à la venue d'un **animateur scientifique**. La structure gonflable de 7 m de diamètre leur a permis de voir la course des objets célestes.

14 AVRIL 2015 :
SORTIE AU CIRQUE ZAVATTA
CLASSE DE PETITS / MOYENS





PRESSING MONTPARNASSE
3 Rond-Point de Montparnasse
41400 FAVEROLLES SUR CHER

Téléphone : **02 54 32 50 15**
Email : gaby.jebe@orange.fr

Horaires ouvertures :

Du mardi au vendredi :
9h00 - 12h30 14h30 - 19h00
Samedi :
De 8h30 - 15h00 (sans interruption)
Fermé dimanche et lundi.

**Nettoyage Service qualité,
Blanchisserie, cuir, tapis,
Retouches.**



PROKLEEN
Nettoyage de tapis, moquettes et textiles d'ameublement

Phillip SACKER
41140 Faverolles sur Cher
06 81 82 61 11
prokleen41@gmail.com

Particuliers et professionnels



Fts Renaud s.a.
Société anonyme au capital de 100 000 euros

TERREAUX – TERRE de BRUYERE
AMENDEMENTS CALCIFIQUES et ORGANIQUES BIOS
ENGRAIS MINÉRAUX ET ORGANIQUES BIOS
CLOTURES –GRILLAGES - PIQUETS acacia ou métal

Les Raimbaudières – 41400 ST GEORGES sur CHER
Tél. 02 54 32 82 37 – Fax 02 54 32 88 63
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h (fermé AM)



CONCEPTION
CRÉATION
ENTRETIEN

Redonnez des couleurs à vos extérieurs

TESSIER PAYSAGE
Parks et Jardins

02-54-32-53-87

41400 FAVEROLLES/CHER
37600 LOCHES

Web: tessierpaysage.com
tessierpaysage@gmail.com

Maçonnerie paysagère
Abattage
Élagage
Clôture
Nettoyage écologique
des supports
Toile d'ombrage



EIRL TLC BAT'
Neuf et rénovation

**POUR TOUT VOS TRAVAUX DU
BATIMENT**

0612231406 Mr Coutinho Pedro

16 route de Monthou sur cher
41400 THENAY



RENAULT 

**Ventes - Réparations - Mécanique - Tolerie
Toutes Marques**

Agent Montrichard
Garage Emmanuel Faichaud
39, rte de St Aignan - 41400 Faverolles/Cher
garage.faichaud@orange.fr

02.54.32.19.14



 S.A.R.L
Varvoux
T.P.F.

TRAVAUX PUBLICS ET FORESTIERS

**TERRASSEMENTS, DÉBOISEMENTS
AMÉNAGEMENT DE RIVIÈRES, ASSAINISSEMENTS AUTONOMES
VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS**

«La Bouchardière», 37460 BEAUMONT-VILLAGE - Tél. 02 47 92 60 84 - Fax : 02 47 92 75 32
e-mail : varvoux@wanadoo.fr

**Merci à tous
nos annonceurs !**

UN CHAMPION DE FRANCE À FAVEROLLES SUR CHER

Le 24 MAI 2015, Richard LANGON a décroché la première marche du podium du championnat de France UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique) de tir à l'arc à Montbazou. (en catégorie arc classique)

Après deux séries de tir à trente et quarante mètres, sur un total de 600 points, Richard a dépassé tous ses adversaires au nombre de 135 et pris la tête du concours avec 6 points d'avance, une très belle récompense après une année de championnat où il a dû gagner sa qualification pour ce championnat en réalisant des tirs extérieurs et intérieurs.

« Cette victoire est la récompense de plusieurs années de participation au championnat de France, et de nombreuses heures d'entraînement, dans ce sport il n'y a pas de secret il faut multiplier les tirs de flèche.

Cela faisait 3 ou 4 ans que je tentais de battre un de mes adversaires directs dans ce championnat.

Je suis le premier du Loir et Cher à décrocher la première place au championnat de France, jusqu'à ce jour nous n'avions obtenu qu'une médaille d'argent.

On s'entraîne au gymnase à Montrichard où il y a une super ambiance, cette année nous sommes 47 archers, c'est un sport où il faut beaucoup de patience, on n'arrive pas tout de suite à mettre sa flèche au centre de la cible.



Dès que l'on arrive aux départementales et aux régionales il faut rester dans sa bulle, il est plus facile de perdre 3 points que d'en gagner un !

Dans le club, j'ai la fonction de trésorier, et j'ai eu la chance de suivre une formation d'éducateur »

LA FIN DES PESTICIDES DANS LA COMMUNE

Conformément à la loi Labbé de 2014 et à celle de la Transition énergétique de 2015, les collectivités devront se passer de pesticides pour entretenir les espaces publics dès 2017.

L'objectif est de protéger l'environnement et la santé humaine, l'usage des pesticides est d'ailleurs déjà interdit dans les établissements publics fréquentés par les enfants, comme les écoles et les centres de loisirs.

Une panoplie de méthodes alternatives existe : il y a des **méthodes préventives** (plantes couvre sols, paillage) et des **méthodes curatives** (manuelles, mécaniques, thermiques...)

Néanmoins aucune de ces méthodes ne permettra d'éradiquer la totalité des herbes spontanées : le paysage communal va être différent.



Afin de se préparer au mieux, la commune et la Communauté de communes vont réfléchir dès aujourd'hui à la mise en place des méthodes les plus adaptées.

**EN CAS DE QUESTIONS VOUS POUVEZ CONTACTER
LES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHER À LA LOIRE (CCCL)

► INFOS UTILES

38, rue des Bois 41400 MONTRICHARD
Tél. : 02 54 75 73 20 – Fax : 02 54 75 73 25
Email : cc-cher-loire@wanadoo.fr
www.touraine-developpement.fr
BUREAUX OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI

LE RAM COMMUNAUTAIRE : UN NOUVEAU SERVICE

Suite à une réflexion sur la mise en place d'actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, le besoin d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) communautaire a rapidement émergé puisque les assistantes maternelles représentent le principal mode de garde sur le territoire.

Le RAM propose des activités aux enfants accompagnés de leur assistante maternelle (ateliers de motricité, sorties, animations). Il propose aux assistantes maternelles des formations, des temps de rencontre et d'échange sur leur pratique professionnelle. Enfin, il accueille les parents en recherche d'une assistante maternelle et pour toutes les démarches liées au contrat de travail.

Le RAM est un lieu gratuit, neutre, et dont la fréquentation n'est pas obligatoire. Il est animé par une professionnelle, Madame Stéphanie Pothier, qui accueille le public et les assistantes maternelles en toute confidentialité.

La CCCL a souhaité un RAM itinérant pour proposer des ateliers d'éveil et d'échange au plus près du lieu d'exercice de l'assistante maternelle. Ces « matinées accueil-jeux » sont organisées selon des plannings communiqués aux assistantes maternelles et dans des locaux mis à disposition par les communes.

En complément des animations, des permanences sont mises en place pour accueillir les parents et les assistantes mater-



nelles. Elles se font sur rendez-vous au siège de la CCCL (38 rue des Bois à Montrichard) aux jours et horaires suivants : lundi : 13h30 - 18h30 ; mardi : 13h15 - 18h15 et jeudi : 13h15 - 18h00. En cas d'empêchement il est possible de prendre un rendez-vous sur un autre créneau horaire.

Le RAM fonctionne depuis septembre 2015 : il a déjà accueilli, sur les animations, plus de 107 enfants différents et 43 assistantes maternelles (soit 41 % des assistantes maternelles du territoire).

Le RAM est financé par la CCCL avec le soutien de la CAF de Loir et Cher et de la MSA Berry-Touraine. La Région Centre Val de Loire, à travers le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, accompagne la création de ce nouveau service.

RAM communautaire La P'tite Vadrouille – Communauté de Communes du Cher à la Loire – 38, rue des Bois – 41400 Montrichard – 02.54.71.81.25. – ram.cccl@orange.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui fixe les règles générales d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire communautaire, d'après un projet global d'urbanisme et d'aménagement.

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 est venue modifier profondément les règles pour l'urbanisme et le devenir de nombreux documents d'urbanisme existants. Elle confirme l'obligation, imposée par les lois Grenelle, de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels afin de préserver le patrimoine et les paysages.

Afin d'anticiper ces impacts et de répondre aux enjeux du territoire et aux besoins légitimes des communes, la CCCL s'est dotée de la compétence Urbanisme et a lancé la réalisation d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui viendra, à terme, remplacer les documents existants des communes en fixant des règles homogènes sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour suivre le PLUi, une commission Urbanisme a été créée où siègent le Maire et l' élu en charge de l'urbanisme dans chacune des communes. Le PLUi ne sera pas seulement la superposition des documents d'urbanisme mais un document partagé et co-construit avec les communes.

Cette vision prospective d'aménagement, à l'échelle du territoire communautaire, permettra d'être le socle d'un projet de territoire équilibré et solidaire.

La procédure d'élaboration d'un PLUi se décline en quatre phases :

- la phase de réalisation du diagnostic dressant un état des lieux du territoire et de ses perspectives (atouts, faiblesses, opportunités, menaces, besoins).
- la phase de la détermination du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Il définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, ...
- la phase de l'élaboration des outils règlementaires (les orientations d'aménagement et de programmation, le zonage, le règlement, les plans de secteur).
- la phase de la formalisation et de la finalisation du PLUi.

Aujourd'hui, nous sommes en train de réaliser le diagnostic du

territoire, première étape de la procédure qui prendra, au minimum, trois ans. Des réunions publiques de présentation de ce diagnostic auront lieu le 11 janvier 2016 à Pontlevoy, le 12 janvier à Saint Georges sur Cher et le 14 janvier à Faverolles sur Cher.

Tout au long de la procédure, des modalités d'information et de concertation avec la population ont été définies avec l'organisation de réunions publiques, la diffusion d'articles et la mise à disposition de registres dans les communes ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes où chacun peut noter ses remarques, jusqu'à l'arrêt du projet du PLUi. Dans ce cas, la personne doit indiquer son identité, son adresse et la date de son observation.

Il est aussi possible d'adresser ses observations par mail ou par courrier aux mairies ou au siège de la Communauté de Communes en indiquant toujours ses coordonnées.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La loi ALUR est venue aussi modifier le régime d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager,...) car elle met fin à l'instruction de ces actes par les services de l'Etat, à compter du 1^{er} juillet 2015, pour les communes membres d'une intercommunalité de + 10 000 habitants (cas de toutes les communes sauf Saint Julien de Chédon qui sera concernée au 1^{er} janvier 2017).

Pour faire face à ce désengagement de l'Etat, une réflexion a été menée pour créer un service instructeur au service des communes. Cependant, avec le nombre d'autorisations à traiter par an, il est apparu qu'un service sur notre seul périmètre n'était pas la meilleure solution.

C'est pourquoi, après plusieurs mois de travail, un service instructeur mutualisé avec la Communauté de Communes Val de Cher Controis a été créé et est porté administrativement par cette dernière.

Dans la pratique, les demandeurs voient peu ce changement car la commune reste l'interlocuteur unique pour le dépôt des autorisations d'urbanisme et le maire reste le seul signataire de celles-ci. Le service mutualisé n'intervient que pour faire l'instruction qui était auparavant effectuée par les services de l'Etat.

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Après la réalisation des tennis couverts communautaires à Pontlevoy, qui sont utilisés par les deux clubs locaux (TC Sud 41 et TC Saint Georges), la CCCL a étudié la construction d'un gymnase communautaire, afin de répondre aux besoins exprimés par les clubs sportifs qui signalent un manque de capacité d'accueil pour la pratique sportive sur notre territoire. Ce nouveau gymnase se situera près de l'Espace Culturel et Sportif (ECS) à Montrichard.

Sur la base d'une étude de faisabilité et de programmation, les élus ont validé ce dossier et retenu un architecte qui travaille sur le projet. Le permis de construire va bientôt être déposé puisque, après quelques réunions de travail, l'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord. Les travaux devraient débuter en 2016, après obtention des diverses subventions



(Région, Département, ...).

Un travail est aussi mené sur le centre aquatique Val de Loisirs, situé à Faverolles sur Cher, car des travaux de reprise de mal-façons seront nécessaires. Les expertises sont en cours et les travaux pourraient débuter en fin d'année 2017, dans le meilleur des cas.

PÉRIMÈTRE

La loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) comporte, entre autres, de nombreuses dispositions sur les intercommunalités dont le but est de rationaliser la carte intercommunale et de renforcer les compétences des EPCI à fiscalité propre.

Chaque Préfet doit alors établir un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) selon 2 grands axes : redéfinition des périmètres des EPCI à fiscalité propre, selon un seuil de population, et réduction du nombre des structures syndicales.

Pour renforcer les EPCI, la loi vient donner des compétences obligatoires aux communautés de communes. Ce point a peu d'incidences pour nous car la CCCL possède déjà la plupart de ces compétences : ceci montre l'esprit d'anticipation qui nous anime.

En revanche, la question de la redéfinition des périmètres vient impacter la CCCL car la loi fixe le seuil de population à 15 000 habitants (pour mémoire, la population de la CCCL est de 13 202 habitants). La loi définit aussi des dérogations possibles, dont l'une concerne les projets de périmètre incluant une communauté de plus de 12 000 habitants issue d'une fusion ayant eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2012.

Dans son projet de SDCI, le Préfet prévoit une fusion de la CCCL avec la Communauté de Communes Val de Cher Controis au 1^{er} janvier 2017. Cette proposition ne convient pas aux élus de la CCCL, ni à ceux de Val de Cher Controis. Elle va aussi à l'encontre de la dérogation citée précédemment car Val de Cher Controis est issue d'une fusion de plusieurs communautés de communes au 1^{er} janvier 2014 et regroupe 35 000 habitants.

Même si des coopérations existent déjà entre les deux intercommunalités (urbanisme, tourisme, ...), une éventuelle fusion doit être préparée pour étudier toutes les conséquences sur la fiscalité, les compétences, la gouvernance, le personnel. Le but est bien de mener la réflexion avant la fusion afin d'être opérationnels rapidement et non pas de réfléchir une fois que la fusion sera faite.

C'est pourquoi le Conseil communautaire s'est prononcé, à l'unanimité, contre ce projet de fusion au 1^{er} janvier 2017. Les communes doivent aussi se prononcer sur ce projet.

Nous espérons pouvoir faire entendre notre position au Préfet sur un sujet qui impactera notre territoire.





LES INFOS 2015

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de l'Agglomération de Montrichard (S.I.A.A.M.) a été créé le 1^{er} janvier 2004 et sis 38 Rue des Bois à Montrichard.

Celui-ci regroupe 7 communes et est administré par un organe délibérant, composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes concernées parmi leurs membres, à raison de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune. Mr Bernard GIRAULT est le président du S.I.A.A.M et Mr Michel DUMONT-DAYOT, le vice-président.

Depuis sa création, il a pour compétence **le transport et le traitement des effluents**. Le S.I.A.A.M a modifié ses statuts en y ajoutant le contrôle des eaux parasites, ainsi que le contrôle des nouveaux branchements au réseau d'assainissement collectif qui pourront être effectués par un agent technique du Syndicat, habilité.

Le SIAAM gère également **l'entretien des postes de refoulement** existants sur les communes membres, ainsi que la **station d'épuration** qui a été mise en service au mois de novembre 2007.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, toutes les communes adhérentes au Syndicat ont transféré la compétence de l'entretien et de la gestion de leur réseau d'assainissement collectif au SIAAM. Aussi, pour les communes de CHISSAY en TOURAINE et MONTHOU/CHER, la facturation de la redevance assainissement est désormais établie par le Syndicat.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la facturation de la redevance assainissement pour la commune de PONTLEVOY est dorénavant effectuée par le SIAAM.

Egalement, le SIAAM gère l'entretien de la station d'épuration de ST GEORGES/CHER depuis le 1^{er} janvier 2011 ainsi que les postes de refoulement de VALLIÈRES lès GRANDES depuis le 1^{er} avril 2015.

En 2014, la station d'épuration du SIAAM (22 500 E/H) a traité 1 940 m³ d'effluents journaliers dont 200 m³ d'eaux claires en moyenne (réseau pluvial) qui ont produit 214 tonnes de boues, équivalent à 10 422 E/H (équivalent habitants).

LES TRAVAUX

En 2014, une extension de réseau d'assainissement collectif a été réalisée « Route des Bois Berniers » à Monthou/Cher.

En 2015, des travaux d'extension de réseau d'assainissement collectif sont en cours de réalisation « Rue des Religieuses » à Montrichard. Des réfections de regards d'assainissement collectif ont été réalisées sur l'ensemble des communes du SIAAM. Egalement, la réhabilitation du réseau sis « Passage du Saumon » à Montrichard est en projet.

LES MATIÈRES DE VIDANGE

En 2014, 486 m³ de matières de vidange ont été déposés par des entreprises spécialisées à la station d'épuration du SIAAM.

LA TARIFICATION

TARIFS EN VIGUEUR AU 1ER JUILLET 2015 :

- **32,00 € Net** → **abonnement annuel**
- **1,70 € / m³ Net** → **redevance assainissement collectif**
- **0,19 € / m³ Net** → **redevance modernisation réseau de collecte (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)**
- **Forfait de 30 m³ / personne / an / utilisateurs de puits et de forage**

Ces tarifs sont applicables à toutes les factures établies à compter du 1^{er} janvier 2015, quelle que soit la période de consommation.

Sur demande de la part du redevable, auprès du SIAAM, il est possible d'effectuer le règlement de vos factures par prélèvement automatique. Ce mode de paiement, qui n'est pas une mensualisation, est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment.



► LE PERSONNEL

RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES :

Mr Jean-Pierre VERRIER

• Contact / Interventions Techniques / Jours Ouvrables :

Port. : 06.73.61.64.11

LUNDI AU JEUDI : 8H - 12H ET 13H30 - 17H
LE VENDREDI : 8H - 12H

• Contact / Secrétariat :

Tél. : 02.54.32.61.58 Fax : 02.54.32.65.29
Email : siaam@wanadoo.fr

LUNDI AU VENDREDI : 8H30 - 12H ET 13H30 - 17H

LES INTERVENTIONS TECHNIQUES

Du Lundi 8h au Vendredi 12h :

- Tarif Horaire = 90,00 € Net
- Nettoyage de Siphon = 30,00 € Net
- Débouchage Canalisation = 1,00 € Net / Mètre
- Passage Inspection Caméra + Rapport = 2,00 € Net / Mètre

Du Vendredi 12h au Lundi 8h :

Contactez le 02.47.57.06.11

Ets ASSAINISSEMENT 37/41 - 37400 AMBOISE





SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Rue des Fauvettes – BP 56 41400 MONTRICHARD

Tél. : 02.54.32.07.83

Fax : 02.54.32.11.17

Email : SIAEP-MBSJF@wanadoo.fr

Le Syndicat assure en régie directe la production et la distribution d'eau potable sur les communes de Montrichard - Bourré - St Julien de Chedon - Faverolles sur Cher, une partie de la commune de Chissay en Touraine (partie limitrophe de la commune de Montrichard), une partie de la commune de Monthou sur Cher « Route des Vaublins », et assure également la desserte des parties hautes de la commune de St Georges sur Cher. Pour sa production d'eau potable, le syndicat dispose de 4 points de prélèvement captant dans la nappe du Cénomani, répartis comme suit :

➔ MONTRICHARD

- Forage au lieu-dit « Les Vallées de Chanvre »
- Forage au lieu-dit « La Bonneterie »

➔ ST JULIEN DE CHEDON

- Forage au lieu-dit « Le Pré Bournais »
- Forage au lieu-dit « Les Plombs »

Le Syndicat assure :

- l'entretien et le renouvellement du réseau d'eau potable
- la surveillance et l'entretien des installations
- la relève des compteurs d'eau potable
- l'accueil des abonnés
- la facturation

120 kms de réseau permettent l'alimentation en eau potable d'environ 3 760 abonnés.

DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2015

- ➔ convention avec la commune de Chissay en Touraine, en vue de l'adhésion définitive, au 1^{er} janvier 2017, de la commune de Chissay en Touraine au syndicat.

► LA COMPOSITION DU SYNDICAT

Suite au renouvellement des conseils municipaux des communes membres du syndicat en mars 2014, l'élection des nouveaux délégués du comité syndical a eu lieu le 22 avril 2014.

Président : M. VALADE Jean-Michel

1^{er} Vice Président : M. DUMONT-DAYOT Michel

2^{ème} Vice Président : M. GAUTHIER Laurent

Le Comité Syndical est composé de seize membres, à savoir huit délégués Titulaires et huit délégués Suppléants.

• MONTRICHARD

Délégués Titulaires : M. JANSSENS Jean-Marie
M. GAUTHIER Laurent

Délégués Suppléants : M. PILLAULT Hervé
Mme AIDI Thérésina

• BOURRE

Délégués Titulaires : M. DUMONT-DAYOT Michel
M. BOISBOURDIN Hubert

Délégués Suppléants : M. CAILLET Michel
Mme ESNARD Dominique

• FAVEROLLES-SUR-CHER

Délégués Titulaires : M. GIRAULT Bernard
M. VALADE Jean-Michel

Délégués Suppléants : M. COUTANT Jean-Claude
Mme MARCONNET Sylvie

• ST JULIEN DE CHEDON

Délégués Titulaires : M. LANTIGNY François
M. DUVOUX Alain

Délégués Suppléants : Mme DESTOUCHES Jacqueline
M. VIYOU Christophe

Horaires d'ouverture

- Le secrétariat est assuré par Mme GODEAU Barbara du Lundi au Vendredi de 9h00 à 16h30 (fermé le mercredi)
- Les services techniques sont assurés par Mrs FOUILLET Damien - PINON Pierre CHERTEMPS Xavier - LHERMILLIER Florian (contrat emploi avenir) du Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Pour toute urgence et intervention sur le réseau, le service est assuré 24h/24, Dimanches et Jours fériés
Tél. 02.54.32.07.83

ACTIVITÉS ET PROJETS

- **Réfection d'enrobés sur les 4 communes du syndicat par l'entreprise EIFFAGE**
- **Pose de compteurs de débits en sortie des 5 réservoirs du syndicat**
 → 41 305.00 € H.T
 Subvention obtenue :
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne → 50 %
- **Réfection de 42 branchements en plomb sur l'ensemble des communes du Syndicat**
- **Réalisation d'un forage de substitution sur le site de la Bonneterie à Montrichard**
 → 235 910.70 € H.T
 Subvention obtenue :
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne → 20 %
- **Travaux de raccordement et d'équipement du nouveau forage de la Bonneterie**
 → 66 962.60 € H.T
 Subventions obtenues :
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne → 35 %
 - Conseil général → 20 % (pour la partie raccordement)
- **Comblement de l'ancien forage de la Bonneterie**
 → 11 864.00 € H.T
 Subventions obtenues :
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne → 50 %
 - Conseil Général → 20 %
- **Renouvellement des équipements hydrauliques à la station des Vallées de Chanvre à Montrichard**
 → 103 565.70 € H.T
- **Acquisition de matériels divers**

PRÉVISIONS :

- **Réfection de branchements en plomb**
- **Etude sur le devenir des forages « Les Plombs » et « Le Pré Bournais » à St Julien de Chédon**
- **Projet de pose de compteurs radios**

INFORMATIONS DIVERSES

- Pensez à protéger votre compteur avec du polystyrène en période hivernale.
- Le remplacement d'un compteur gelé est à la charge de l'abonné.
- N'oubliez pas de vérifier de temps en temps votre consommation d'eau en contrôlant votre compteur.
- Il est rappelé aux abonnés, que toutes facilités doivent être accordées aux agents du service des eaux pour le relevé du compteur.

EN CAS DE FUITE

SUR LES CANALISATIONS D'EAU POTABLE APRÈS COMPTEUR

Il est rappelé que les fuites après compteur sont à la charge de l'abonné.

Toutefois, les modalités de plafonnement de la facture, appelées « l'écrêtement », ont été mises en place par le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur.

Si vous constatez une consommation anormale sur votre facture, vous pouvez demander, sous certaines conditions, à ne pas payer la part de votre consommation d'eau excédant le double de votre consommation moyenne. Renseignez-vous auprès du secrétariat pour connaître les modalités d'application et la marche à suivre.



Ne sont pas prises en compte les fuites sur les appareils ménagers et les équipements sanitaires ou de chauffage.

Facturation 2015-2016

La facture d'eau potable (feuille bleue) est établie une fois par an avec un relevé du compteur d'eau annuel.

Une augmentation de 2 % sera réalisée pour la facture de l'exercice 2016 soit le prix du m³ égal à **0.98 € H.T.**



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ENLÈVEMENT ET D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VAL DE CHER

► INFOS PRATIQUES

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS
SMIEEOM Val de Cher

22 rue de Gâtines – BP 90
41110 SEIGY

Tél. : 02 54 75 76 66

Email : sieeomvaldecher@wanadoo.fr

Site : www.smieeom.fr

Le SMIEEOM Val de Cher assure
la **compétence ordures ménagères**
pour le compte des communes :

- la collecte de **vos déchets non recyclables** (chaque semaine dans les bacs gris)
- la collecte, le tri et le **recyclage** des emballages et des papiers recyclables
- la gestion des **quatre déchèteries** du territoire, auxquelles vous avez accès gratuitement (pour les particuliers)



LES ORDURES MÉNAGÈRES



Elles sont collectées dans le bac gris qui ne doit contenir que des déchets **NON RECYCLABLES**.

La collecte a lieu chaque **LUNDI**.
N'oubliez pas de sortir votre poubelle le **DIMANCHE SOIR**.

** En cas de jour férié le lundi, la collecte sera reportée au mardi.*

Problème de bac ?

- **Votre bac est cassé ?** Contactez la mairie ou appelez le SMIEEOM au 02 54 75 76 66, en donnant le numéro situé sous le code barre. Nous vous remplacerons le bac.
- **Votre bac a été volé ?** Déposez plainte à la gendarmerie et envoyez le récépissé au SMIEEOM. Un nouveau bac vous sera attribué.
- **Votre famille s'est agrandie** et votre bac est devenu trop petit ? Contactez la mairie. Le SMIEEOM pourra vous attribuer un bac plus grand sur justificatif de la composition de votre foyer.
- **Vous déménagez ?** Laissez le bac à votre ancienne adresse et donnez-nous vos coordonnées.

LES DÉCHETS RECYCLABLES



Les éco-points à votre disposition pour faire recycler les emballages, verres et papiers se trouvent :

- ➔ **Centre commercial Montparnasse**
- ➔ **Chemin des Écoles**
- ➔ **Cimetière**
- ➔ **Petit Aleu**

Merci de ne jeter dans les colonnes de tri que les déchets recyclables. Les « erreurs de tri » coûtent cher (collecte, tri, traitement). **Sur 2015, elles représentent environ 27 % du contenu de la colonne jaune.** C'est mieux que l'année dernière (29 %), mais encore trop.

**Pour vérifier
si vous faites le bon tri,
consultez le MEMO !**

MÉMO TRI

CONTENEUR JAUNE



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



CARTONS ET BRIQUES ALIMENTAIRES



EMBALLAGES EN MÉTAL

CONTENEUR BLEU



PROSPECTUS ET CATALOGUES



JOURNAUX ET MAGAZINES



ENVELOPPES BLANCHES ET PAPIERS DIVERS

CONTENEUR VERT



BOUTEILLES EN VERRE



BOCAUX ET POTS EN VERRE

**DES SACS DE PRÉ-TRI ET
DES GUIDES PRATIQUES SONT
DISPONIBLES EN MAIRIE**

Besoin d'aide ?

- **Emballages (Jaune) :** Ne triez pas les barquettes, films et pots en plastique. Seulement les bouteilles et flacons. Laissez les bouchons sur les bouteilles et les briques. Ils sont aussi en plastique.
- **Papiers (Bleu) :** Tous les papiers se recyclent. Mais ne les mélangez pas avec d'autres matières.
- **Verre (Vert) :** La collecte ne concerne que les emballages en verre. N'y jetez pas la vaisselle, les vitres ou les ampoules. Retirez les bouchons, couvercles et capsules. Ils ne sont pas en verre.



TOUT LE RESTE DOIT ÊTRE JETÉ DANS LE BAC GRIS OU EN DÉCHÈTERIE.

Plus d'infos sur www.smieeom.fr



LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

► INFOS PRATIQUES

Tél. : 02 54 32 04 01 - Fax : 02 54 32 25 62

Email : faverolles41@gmail.com

Site officiel de la mairie : www.faverollessurher.fr

Adjoint Administratif : Valérie GABILLET
Secrétaire de mairie : Charlène CHESNEAU

TARIFS DIVERS

• CONCESSIONS CIMETIÈRES

Fixés à compter du 1^{er} janvier 2016, les nouveaux tarifs des concessions dans le cimetière communal ci-dessous :

- Concession trentenaire 75 € le m², soit pour 2m² 150 €.
- Concession cinquantenaire 95 € le m², soit pour 2m² 190 €.

Définit également à compter du 1^{er} janvier 2016 les droits de superposition lors de chaque inhumation dans tout terrain concédé qu'il existe ou non un caveau, soit :

- Concession trentenaire : 80 € le m².
- Concession cinquantenaire : 90 € le m².

Horaires d'ouverture de la mairie

- FERMETURE LE MERCREDI
- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9 h 00 à 17 h 30 sans interruption
- et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Ces tarifs sont applicables à toutes les concessions établies à compter du 1^{er} janvier 2016, ainsi qu'à toutes les concessions dont le renouvellement sera demandé à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les frais de travaux, suite à la reprise d'un emplacement précédemment occupé, seront à la charge du nouvel acquéreur.

- Concession Columbarium : 1 200 € la case pour 30 ans destinée à recevoir de 1 à 4 urnes cinéraires.

• LOCATIONS MTL

Fixés à compter du 1^{er} janvier 2016, les nouveaux tarifs de location de la Maison du Temps Libre selon le tableau fixé ci-dessous :

	Commune	Hors-Commune
LOCATION GRANDE SALLE		
Particuliers	180 €	260 €
Associations	GRATUIT	150 €
LOCATION GRANDE SALLE WEEK-END		
	230 €	350 €
LOCATION PETITE SALLE		
Particuliers (journée ou week-end)	50 €	100 €
Associations	GRATUIT	70 €
LOCATION CUISINE (sans vaisselle, avec l'une des deux salles)		
	70 €	100 €
VIN D'HONNEUR		
Grande salle	60 €	120 €
Petite salle (50 participants maximum)	40 €	70 €



Le Site Internet
www.faverollessurher.fr

Nous nous tenons à votre disposition
pour mettre en ligne
les informations souhaitées.

Directeur de la publication : Bernard GIRAULT
Responsable de la Publication : Olivier RACAULT
Rédaction du Bulletin : La Commission Communale

Conception et réalisation :  Créer
Imprimer
Communiquer...
9 rue de Vauquois
BP 70751 - 41007 BLOIS Cedex
Tél. : 02 54 56 43 43 / Fax : 02 54 56 07 00
contact@isf-imprimerie.fr
www.isf-imprimerie.fr





Le
Petit Faverollais

2016